

**Décision du CSCA n°02-25**  
**Datée du 23 rajab 1446 (23 janvier 2025)**  
**portant établissement du nouveau Cahier des Charges**  
**du service radiophonique *Radio Med***  
**édité par la *Société Audiovisuelle Internationale S.A.***

*Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,*

Vu la loi n° 11-15 portant réorganisation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, notamment ses articles 3 (alinéa 4) et 4 (alinéa 1);

Vu la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée, notamment ses articles 13, 26 et 38 ;

Vu l'acceptation, en date du 16 janvier 2025, par la *Société Audiovisuelle Internationale S.A.* des dispositions du nouveau cahier des charges portant exploitation du service radiophonique *Radio Med* ;

Après avoir pris connaissance des documents relatifs à l'instruction de la demande établis par la Direction Générale de la Communication Audiovisuelle ;

***Et après avoir délibéré :***

1°) arrête les termes du nouveau cahier des charges du service radiophonique *Radio Med* édité par la *Société Audiovisuelle Internationale S.A.*, dont l'original est annexé à la présente décision ;

2°) ordonne la publication au Bulletin Officiel de la présente décision et du cahier des charges visé ci-dessus et leur notification à la *Société Audiovisuelle Internationale S.A.* ;

3°) Décide que le nouveau cahier de charges, encadrant le service radiophonique *Radio Med*, annule et remplace celui, établi par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle et signé, pour acceptation, par la *Société Audiovisuelle Internationale S.A.* en date du 22 mai 2009.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle - CSCA - lors de sa séance du 23 rajab 1446 (23 janvier 2025), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Madame Latifa Akharbach, Présidente, Mesdames et Messieurs Narjis Rerhayé, Jaafar Kansoussi, Ali Bakkali Hassani, Yassir Ghorbal, Fatima Baroudi, Mohamed Laroussi, Abdellatif Adil et Adil Benhamza, Membres.

**Pour le Conseil Supérieur  
de la Communication Audiovisuelle**

**La Présidente  
Latifa Akharbach**